

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 juillet 2011

L'an deux mil onze, le vingt juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, M.M. PEDRON, P. CARATALA, F. GERARDO, B. ROCIPON, I. NEAU, G. VACHEZ-SEYTOUX

Etaient excusés : G. RIGHETTO, I. GALLARDO, S. BIENFAIT, C. CHAUTEMPS, C. COCHARD, A. NICOLLE (pouvoir à B. ROCIPON),

Date de convocation : 12 juillet 2011

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : M.M. PEDRON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – ADHESION DE LA COMMUNE DE LE PONTET AU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'adhésion de la Commune du Pontet au sein du Syndicat Intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de la Rochette, ce qui entraîne une modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune du Pontet au sein du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rochette et accepte en conséquence, la modification des statuts du dit syndicat ainsi que le changement d'adresse du siège du syndicat, soit 10 rue des bleuets – 73110 La Rochette.

Une délibération est prise.

2 – SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Ce schéma, imposé par le Préfet, regroupera 43 communes, soit 75 délégués. Les 4 communautés de Communes suivantes seront regroupées : Montmélian St Pierre d'Albigny, La Rochette et Chamoux.

Après discussions, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et vote contre ce projet à l'unanimité.

Une délibération est prise.

3 – VALIDATION APPEL D'OFFRE TRAVAUX CANTINE

Suite à l'ouverture des plis par la CAO, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 – Menuiseries bois :	Ent LENOBLE pour un montant de 7 229.40€ HT
Lot 2 – Menuiseries métalliques :	Ent ALU CONCEPT HABITAT pour un montant de 3 265.00 € HT
Lot 3 – Volets roulants :	Ent SAGANEO pour un montant de 5 450.00 € HT
Lot 4 – Cloisons peinture faïence :	Ent EXCEL .pour un montant de 4 099.93€ HT
Lot 5 – Faux plafonds :	Ent GUILLEMAUT.pour un montant de 4 474.51 € HT
Lot 6 – Electricité courants faibles :	Ent CHRIS ELEC .pour un montant de 7 215.66 € HT
Lot 7 : Sanitaires, chauffage, ventilation :	Ent RD PLOMBERIE pour un montant de 12 185.02 € HT

Les réponses négatives seront envoyées dans les meilleurs délais aux entreprises non retenues puis les notifications seront envoyées aux entreprises retenues.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les résultats de la CAO et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Une délibération est prise.

4 – CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Tarifs

Le Maire propose que les tarifs suivants soient appliqués (calqués sur ceux de Ste Hélène du Lac)

Cantine : 3.90 € le repas

Garderie : 2.00 € le passage

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Une délibération est prise.

Règlement

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement pour la cantine et pour la garderie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Une délibération est prise.

5 – EMPLOIS

Le Maire explique que suite à l'ouverture d'une cantine à Les Mollettes à partir de septembre, deux emplois doivent être créés pour assurer le fonctionnement de cette structure.

Deux postes sont créés.

Un CDD de un an sera établi pour Mme VEROLET (7h par jour les jours de classe) et pour Mme BRON (3h par jour les jours de classe).

Mme VEROLET assurera également le poste de la garderie périscolaire.

Les contrats de travail seront sur une base annualisée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Une délibération est prise.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Cadeau de départ en retraite.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le cadeau de départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, en accord avec les deux autres communes du RPI.

Une délibération est prise.

Bail du bureau de poste

Le bail du bureau de poste doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la reconduction de ce bail et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Une délibération est prise.

Vente de terrain - Information

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'agrandissement d'ALPESPACE, la Commune a été sollicitée par le Syndicat d'ALPESPACE pour vendre un terrain de 552m2.

La séance est levée à 22H